

DECRET N° 85-539 du 20 Décembre 1985

portant nomination des Commissaires aux Comptes auprès des Sociétés et Offices d'Etat sous tutelle du Ministère des Finances et de l'Economie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion.
- VU le décret N° 84-500 du 17 Décembre 1984 portant attributions, Organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 20 Décembre 1985.

DECRETE :

Article 1er. Sont nommés Commissaires aux Comptes auprès des Sociétés et Offices ci-après, les Camarades dont les noms suivent :

1. - Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras.
 - Robert BYLL CATHARIA Expert agréé en comptabilité
 - Michel ZOUNON Administrateur Civil
2. - Société Béninoise d'Electricité et d'Eau
 - Augustin de CAMPOS Expert agréé en comptabilité
 - Ramani MALIKI RAIMI Administrateur Civil .../...

3. - Société Béninoise des Textiles
 - Augustin de CAMPOS Expert agréé en comptabilité
 - un Comptable à désigner par la partie privée
4. - Office Béninois des Mines
 - Antoine ZOUNON Expert agréé en comptabilité
 - Sylvestre HOUSSOU Administrateur Civil
5. - Société des Ciments du Bénin
 - Emmanuel MONNOU Expert agréé en comptabilité
 - DOFIDEC Nommé par le partenaire privé
6. - Société Nationale des Ciments
 - Inoussa BELLO Expert agréé en comptabilité
 - François HOUEGBELO Professeur Certifié
7. - Société Bénino-Arabe Libyenne des Mines
 - Ahlinvidé COLUMBIANO SANVI Expert agréé en comptabilité
 - Paul DOSSOU Administrateur Civil
8. - Société des Ciments d'Onigbolo
 - Augustin de CAMPOS Expert agréé en comptabilité
 - Olafunsi TAIWO Nommé par le NIGERIA
9. - Société Sucrière de Savè
 - Augustin de CAMPOS Expert agréé en comptabilité
 - William AKINTOLA Nommé par le NIGERIA
10. - Société des Engrais du Bénin
 - Lokossa AMOUSSOU Expert agréé en comptabilité
 - Samson SAIZONOU Administrateur Civil
11. - Manufacture des Cigarettes et Allumettes
 - Lauriano do REGO Expert agréé en comptabilité
 - Bibiane ADJANOHOUN Administrateur Civil

.../...

12. - PROJET DU CHAMP PETROLIFERE DE SEME
- Simone DARBOUX Expert agréé en comptabilité
- Emmanuel MONNOU Expert agréé en comptabilité
13. - Société Nationale d'Assurances et de Réassurance
- Inoussa BELLO Expert agréé en comptabilité
- Séverin DOKPONOU Administrateur Civil
14. - Caisse Nationale de Crédit Agricole
- Denis YOVO Expert agréé en comptabilité
- Amina ADEKOUNTE Administrateur Civil
15. - Loterie Nationale du Bénin
- Athanase ANANI Expert agréé en comptabilité
- Mathieu ADOUHOUEKONOU Administrateur Civil
16. - Banque Commerciale du Bénin
- Denis YOVO Expert agréé en comptabilité
- Fatiou L. ADEKOUNTE Expert agréé en comptabilité
17. - Banque Béninoise pour le Développement
- Oscar da MATHA SANT'ANNA Expert agréé en comptabilité
- Epiphane OKOUMA KOUDESSI Expert agréé en comptabilité
18. - Caisse Autonome d'Amortissement et Fonds National d'Investis-
sement.
- Augustin de CAMPOS Expert agréé en comptabilité
- Basile AGBENOU Expert agréé en comptabilité
19. - Office Béninois d'Informatique
- Ahlinvidé COLUMBIANO SANVI Expert agréé en comptabilité
- Corneille GANKPA Administrateur Civil

.../...

20. - Société Nationale de Boissons "LA BENINOISE"

- Simone DARBOUX

Expert agréé en comptabilité

- Ramani MALIKI RATMI

Administrateur Civil

21. - Société des Pesticides du Bénin

- Hilaire HOUNZANDJI ADOKO

Expert agréé en comptabilité

- François BADA XAVIER

Administrateur Civil

Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires prend effet à partir de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Décembre 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

pour

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques absent

pour Le Ministre des Finances et
de l'Economie, absent

Nathanaël MENSAH.-

Ministre intérimaire

Edouard ZODEHOUCAN.-

Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRBB 4 CP/ANR 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 SGCEN
4 MJIEPSP-MFE 8 AUTRES MINISTERES 13 PREFETS 6 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6
IGE ET SES SECTIONS 3 DCCT-ONEPI-GCON 3 SONICOG-SBEE-SOBETEX-OBEMINES-
SCB-SONACI-BELIMINES-SCO-SSS-SEB-MANUCIA-PROJET DU CHAMP PETROLIFERE
DE SEME-SONAR-CNCA-LNB-BCB-BBD-CAA-FNI-OBI-BENINOISE-SPB 44 CCIB 2
UNB-FASJEP-BCP-MPS 2 BN DB-DCF-DTCP-DI 20 INTERESSES 22 JORPB 1.